

# **BIENVENUE AU JOUÉ VOLLEY BALL**



## **MODALITÉS D'INSCRIPTION 2018-2019**

### Pièces à fournir :

- Le formulaire de demande de licence à la Fédération Française de Volley (dûment complété et signé)
- ☐ Le certificat médical de la FFVolley (voir explications ci-dessous) Les certificats médicaux sur papier libre seront refusés!
- ☐ Le bulletin d'adhésion au JVB
- ☐ Les autorisations parentales (pour les mineurs)
- Un chèque de cotisation à l'ordre du Joué Volley Ball (voir tableau ci-dessous)
  - ✓ Possibilité de régler en 3 mensualités étalées de sept. 2018 à Mars 2019 Joindre les 3 chèques + date encaissement au dos
  - ✓ Le JVB accepte les Passeports Loisirs Jeunes, les Coupons Sport, les chèques ANCV et les Chèques Vacances
- Une photocopie d'une pièce d'identité du licencié (sauf renouvellement) : Carte d'identité, Passeport, livret de famille, etc...
- ☐ Une enveloppe timbrée

### <u>Les tarifs des cotisations</u> :

CATÉGORIES	NÉ(E)	TARIFS	GOLD	ENTRAINEMENTS
Pré-Nationale Féminine	2001 et avant	150,00€	250,00 €	Mardi et Jeudi de 20h30 à 22h30
Départementale Féminine	2001 et avant	135,00€	235,00 €	Lundi et Mercredi de 20h30 à 22h30
Départementale Masculine	2001 et avant	135,00€	235,00€	Mardi et Vendredi de 19h à 21h
M20 Féminine	2002 et 2003	135,00€	235,00€	Lundi et Mercredi de 18h30 à 20h30
M17 Masculine	2002 et 2003	135,00€	235,00€	Mardi et Jeudi de 17h30 à 19h
M15 Masculine	2004 et 2005	125,00€	225,00€	Mardi et Jeudi de 17h30 à 19h
M9 / M11 mixte	2008 à 2011	115,00€	215,00€	Mercredi 17h à 18h30
M7 (Baby Volley)	2012 à 2015	100,00€	200,00€	Samedi 10h à 11h (2012/2013) Samedi 11h à 12h (2014/2015)
Volley Loisir (UFOLEP)	1998 et avant	100,00€	200,00€	Mardi, Jeudi et Vendredi de 21h à 23h
Volley Santé	1998 et avant	50,00€	100,00€	1 samedi par mois et suivant demande
Double affiliation (UFOLEP + FFVolley)	1998 et avant	160,00€	260,00€	
Dirigeants/Encadrement	2000 et avant	90,00€	190,00€	
Pass Bénévole	2000 et avant	20,00€	120,00€	

#### L'ADHESION GOLD 2018-2019:

Vous versez 100 € complémentaires à la cotisation de base et vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % (avec un reçu fiscal remis par le JVB).

En choisissant cette formule:

- Vous nous aidez à financer nos projets et actions, en devenant mécène de l'Association
- Vous profitez de l'avantage fiscal (loi concernant les Associations d'Intérêt général)
- En complément vous bénéficierez d'une remise sur vos achats dans la boutique club du Joué VB (Voir avec Carole pour enregistrer votre commande : secretaire@jouevolleyball.fr)

## × Certificats médicaux :

**DEPUIS SEPTEMBRE 2017**: En application de l'article D. 231-1-3 du Code du sport, la présentation d'un certificat médical d'absence de contreindication datant de moins d'un an **est exigée tous les trois ans** (sauf cas particuliers et en fonction de l'âge du pratiquant, voir ci-dessous). Conformément à l'article D. 231-1-4 du Code du sport, lorsque le certificat médical n'est pas exigé, le sportif doit renseigner le questionnaire de santé « QS - Sport » ci-dessous.

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié ou de son représentant légal. Ce questionnaire reste confidentiel.

QUESTIONS	oui	NON
DURANT LES 12 DERWERS MOIS		100000
1) Un membre de votre famille est-il décédé subtiement d'une cause cardique ou inexpéquée ?	T F	7.4
2) Avaz-vous namenti una douleur dam la poltine, des palptations, un essouffement inhabitual ou un mateixe ?	Fe	Fr
3) Avec-vous eu un épisode de respiration siffante (astrime)	F c	T'c
4) Avez-vous eu une perte de connisissance ?	Γe	Tr
5) Si vous avez amèté le sport pendant 30 jours ou plus pour des religions de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	Te	Fe
S) Avez-vous débuté un tratement médical de longue durée (hors contraception et désensibilitation aux allergies) 7	E) c	Fic
A.CF.KOUR	- 1	15
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de fonce ou une naideur suite à un problème osseux, articulaire ou musoulaire (fracture, entorse, uxation, déchirure, tendinite, etc.) surveeu durant les 12 demiers mols ?	IT 6	Fre
2) Voire praique sportive est-elle interrompue pour des raisons de samó ?	Tie	Te
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive 7	E'c	Fe

## <u>Questionnaire de Santé (ci-contre)</u>:

Pour les **renouvellements de licence** des pratiquants de **17 à 34 ans**, ainsi que pour les seniors + (**35 à 44 ans**), remplir le QS.

Si vous répondez « non » à toutes les questions, il n'y a pas lieu de fournir un certificat médical.

Si vous avez répondu « oui » à une ou plusieurs questions, vous devez consulter un médecin afin d'obtenir un certificat médical.

## $\underline{\mathsf{CERTIFICAT}}\; \underline{\mathsf{MEDICAL}}\; \underline{\mathsf{OBLIGATOIRE}}\; \underline{\mathsf{TOUS}}\; \underline{\mathsf{LES}}\; \underline{\mathsf{ANS}}\; :$

- Pour les **nouveaux licencié(e)s** au Joué VB => faire remplir par votre médecin l'encadré « Certificat médical » directement sur le formulaire de demande de licence FFVB
- ✓ Pour tous les jeunes de moins de 17 ans => faire remplir par votre médecin l'encadré « Certificat médical » directement sur le formulaire de demande de licence FFVB ainsi que l'encadré « Simple surclassement »
- ✓ Pour les 45 ans et + => faire remplir par votre médecin la fiche médicale FFVB « Senior + »

<sup>\*</sup> Offre valable pour la saison 2018/2019



# CHARTE DU JOUÉ VOLLEY BALL

#### En prenant ma licence au Joué Volley Ball, je m'engage à :

#### 1/ Avoir une tenue adéquat pour la pratique du volley-ball

- ✓ Tenue de sport complète (short ou pantalon de jogging + t-shirt + genouillères)
- ✓ Chaussures de salle propre
- ✓ Avoir une bouteille d'eau d'1 litre minimum (y compris pour le baby volley)

#### 2/ Respecter le matériel mis à disposition

Ranger le matériel à la fin de la séance (et compter les ballons)

#### 3/ Respecter les personnes qui m'entourent

- ✓ Mon entraîneur : écouter ses conseils, ne pas remettre en question ses décisions
- ✓ Les arbitres : accepter ses décisions sans contester, ni râler
- ✓ Ses coéquipier(e)s : qu'ils/elles soient débutant(e)s ou confirmé(e)s
- ✓ Ses adversaires : rester humble dans la victoire et sans rancœur dans la défaite

#### 4/ Être assidu et sérieux aux entraînements et en compétition

- ✓ Respecter les horaires (prévenir l'entraineur en cas de retard ou d'absence)
- ✓ Faire preuve d'esprit d'équipe, de combativité, de solidarité et de fair-play

#### 5/ Participer à la vie associative du club

- ✓ Venir à l'assemblée générale
- ✓ Donner un coup de main lors des manifestations club (tournois, compétitions, bouge tes parents, etc...)

<u>SANCTIONS</u>: Le non-respect de cette charte et tout comportement négatif, agressif, antisportif, propos déplacés ou grossiers à l'égard de coéquipiers, adversaires, arbitres, public, dirigeants, entraîneurs fera l'objet de sanctions pouvant conduire jusqu'à l'exclusion du club.

#### Le Joué Volley Ball, s'engage à :

- 1 Garantir une structure d'accueil bien organisée et des entraîneurs diplômé(e)s
- 2 Mettre à disposition des licencié(e)s le matériel nécessaire à la pratique du volley-ball
- 3 Développer, à travers l'enseignement du volley-ball, un bagage technique et collectif (socialisation et esprit d'équipe)
- 4 Le club s'engage à assurer et licencier chaque joueur auprès de la FFVB
- 5 Garantir au minimum un engagement en championnat départemental
- 6 Prévenir les licencié(e)s ou les parents pour toute indisponibilité de salle ou annulation de match ou d'entrainement
- 7 Maintenir un contact régulier avec les licencié(e)s ou leur famille par le biais du site internet du club, mail, etc...
- 8 Le club s'engage à être à l'écoute des licencié(e)s et des parents

## **INFORMATIONS DIVERSES**

**Tout** joueur licencié à la Fédération Française de Volley est susceptible de subir un contrôle antidopage. En cas de traitement médical, si des substances prescrites par le médecin sont inscrites sur la liste des produits interdits, le joueur doit faire une demande d'autorisation à usage thérapeutique (AUT).

Le JVB décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de biens personnels.

## DOSSIER À RENDRE COMPLET EN MAINS PROPRES AUX ENTRAINEURS

# REGLEMENT INTERIEUR DU JOUÉ VOLLEY BALL



#### Article Premier - Objet

Le présent règlement a pour but de préciser les obligations des personnes désignées ci-après :

- a. Le JVB en tant que personne morale
- b. Les dirigeants, c'est à dire les membres du Comité Directeur, les entraîneurs, les membres de l'encadrement, et toute personne effectuant des transports d'équipe,
- c. Les adhérents, licenciés ou non et ayant acquitté leurs cotisations,
- d. Les parents, pour les parents d'enfants mineurs (ou leur représentant légal) membre par ce fait de l'association.

#### Article 2 – Entraînements et compétitions

- 2.1 Les entraînements ont lieu dans les locaux mis à disposition par la municipalité ou des organismes publics ou privés.
- 2.2 Les horaires et lieux sont portés à la connaissance des dirigeants, des adhérents et des parents chaque année en début de saison ou au moins en temps utile en cas de changement impromptu.
- 2.3 Les compétitions se déroulent suivant les calendriers et modifications émis par les instances départementales, régionales ou nationales. Ces calendriers et modifications sont communiqués à réception aux adhérents, entraîneurs, dirigeants et parents concernés. Il en est de même pour les modifications propres au club tel que tournois, fête du club, etc.
- 2.4 Les dirigeants, entraîneurs et adhérents doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition. Les dégradations sont imputables au JVB, à charge pour le JVB de se retourner contre les auteurs en cas de faute intentionnelle qu'ils soient dirigeants, entraîneurs ou adhérents. Si la faute est du ressort d'enfants mineurs, la responsabilité des parents est engagée.

#### Article 3 – Responsabilités

- 3.1 La responsabilité du JVB, de ses dirigeants, entraîneurs et adhérents est couverte, par l'assurance attachée à la licence.
- 3.2 La responsabilité civile du JVB, de ses dirigeants commence à partir du moment où les adhérents pénètrent dans les locaux du JVB ou dans ceux mis à disposition. Elle cesse à partir du moment où les adhérents quittent les locaux. Pour les entraînements, la responsabilité du JVB est limitée aux horaires communiqués aux parents.
- 3.3 Dispositions relatives aux mineurs
- a) Les parents restent responsables de leurs enfants jusqu'à leur entrée dans les locaux et à partir du moment où celui-ci a été confié à l'entraîneur. À la fin de l'entraînement, les parents doivent venir récupérer leur enfant à l'intérieur des locaux.
- b) Les parents ont la possibilité d'autoriser leurs enfants (qu'ils estiment non dépendants) à se rendre librement aux entraînements et compétitions et à en repartir également seuls.
- 3.4 Dispositions relatives aux déplacements
- La responsabilité du JVB et de ses dirigeants ne pourra être engagée dans les mêmes conditions qu'aux paragraphes 3.2 et 3.3 qu'à partir du point de rassemblement désigné par le JVB. Elle prendra fin pour le retour au point de dislocation.

  Les dispositions du 3.3 restent valables pour les mineurs.

#### Article 4 - Suppression d'entraînement ou de compétition, modification d'horaire et de lieu

L'information en est communiquée dans la mesure du possible aux adhérents et aux parents par les dirigeants de la section concernée. En tout état de cause, il est recommandé aux parents qui auront pris l'option d'accompagner leurs enfants de s'assurer de la présence

effective d'un dirigeant du JVB sur le lieu de l'entraînement ou de déplacement.

#### Article 5 – Cotisations

Elles sont établies chaque année par le JVB pour couvrir le coût de la licence (FFVB + Ligue du Centre Val de Loire + Comité d'Indre & Loire), l'assurance et une quote-part des frais de fonctionnement (location des véhicules de transport, engagements des équipes, entraîneurs, matériel pédagogique, etc...). Le paiement de cette cotisation est une obligation pour chaque licencié.

#### Article 6 - Assurance couvrant les risques corporels

Pour être assuré, il faut être adhérent et avoir signé la licence-assurance. L'assurance est une complémentaire aux régimes de Sécurité Sociale ; elle ne donne aucun droit à des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail. Toutefois, par le versement d'une cotisation supplémentaire, l'assurance peut attribuer des indemnités.

#### Article 7 - Inscription des enfants mineurs

Toute inscription au JVB pour un enfant mineur devra se faire par l'un des parents qui prendra connaissance de ce règlement Intérieur et signera, après l'avoir complétée, les autorisations parentales annexées.

#### Article 8 - Publicité du règlement

Le présent règlement est affiché au : Siège du Joué Volley Ball, Gymnase Beaulieu (33, rue des Pommiers – 37300 JOUÉ-LÈS-TOURS).

Le Président du Joué Volley Ball,

Vincent DUFOUR



# BULLETIN D'ADHÉSION 2018-2019



LICENCIÉ(E)S:						
Nom :	Prénom :					
Né(e) le : / à à	(Dép.)					
Adresse :						
Code Postal : Ville :						
Tél. (Licencié) : 0 Taille en c	cm : (Indispensable pour la licence FFVolley)					
E-mail (Licencié) :						
Profession / Situation / Classe (Licencié) : Lieu :						
Taille t-shirt (coupe mixte) :						
REPRÉSENTANTS LÉGAUX (si l'enfant est mineur) :						
PARENT 1	PARENT 2					
Nom :	Nom :					
Prénom :	Prénom :					
Tél. : 0	Tél. : 0					
Mail :	Mail :					
Profession / Situation :	Profession / Situation :					
RÉGLEMENTATIONS :	Signatures du <b>Licencié(e)</b> et d'un <b>Représentant légal</b> (pour les mineurs)					
Je reconnais avoir pris connaissance de la charte et du règlemen						
Fait le : / à						
<u>VIE ASSOCIATIVE</u> :						
Vous êtes en train de vous licencier; merci de faire confiance au JVB! Sachez que pour fonctionner, le club a besoin de bénévoles investis. Si vous êtes désireux de participer de plus près à la vie du JVB, n'hésitez pas à cocher les cases ci-dessous:  Je peux participer ponctuellement lors de matchs ou manifestations du club Je souhaite me former pour participer/animer des entrainements Je souhaite me former pour tenir des tables de marque ou arbitrer Je peux m'investir dans le Comité Directeur et/ou les Commissions du JVB J'ai des compétences (sponsoring/partenariat, entraineur, coach), que je peux mettre à disposition du JVB						
Autres, précisez :						
COTISATION (☐ Classique ☐ Gold):						
Catégorie du licencié :						
Montant : € Réglée en : □ 1 fois □ 2 fois □ 3 fois Mode de règlement : Espèce / Chèque / Autre						
CADRE RESERVÉ AU JOUÉ VOLLEY BALL						
Encaissement n°1 : € le /						
Encaissement n°2 : € le / / Encaissement n°3 : € le / /						
Lincaissement in 5.	a cheque a Espece a FES a ANCV a CS a CV a Autre					



# **AUTORISATIONS PARENTALES 2018-2019**



À LA PRATIQUE DU VOLLEY-BALL :				
Je soussigné				
autorise mon fils/ma fille:				
✓ à pratiquer le volley-ball au sein du JVB, à suivre les entraînements, les compétitions, les stages, ainsi que toutes les				
activités et déplacements organisés par le Joué Volley Ball durant la saison sportive.				
√ à être présenté aux sélections départementales et régionales.				
DE TRANSPORT :				
J'autorise mon enfant à voyager :				
dans le minibus loué par le club				
dans le véhicule personnel de toute personne licenciée au club				
dans le véhicule personnel d'un parent accompagnant				
afin qu'il puisse se rendre sur les lieux des compétitions et/ou stages auxquels il aura été convoqué par l'entraineur.				
ann qu'il puisse se renaie sui les neux des competitions et, ou stages du/quels il dura été convoque par rentaineur				
DE QUITTER SEUL(E) L'ENTRAINEMENT :				
J'autorise le club à laisser mon enfant partir seul après ses entrainements, ses matchs et ses stages.				
□ OUI				
□ NON				
DE MESURES EN CAS D'URGENCE :				
J'autorise le club à prendre les mesures médicales adéquates dans le cas d'un accident sportif ou de la circulation (si les personnes				
responsables ne sont pas joignables).				
□ OUI -				
□ NON				
Notes personnelles (que le club se doit de savoir) allergies, maladies, etc:				
DE DROIT À L'IMAGE .				
DE DROIT À L'IMAGE:				
J'autorise le club à prendre des photos ou vidéos de mon enfant et de les diffuser à travers les différents outils de communication				
du club (NR, site internet, réseaux sociaux, etc).				
□ NON				
Fait à ://				
Signature <b>Parent 1</b> précédée de la mention « lu et approuvé »  Signature <b>Parent 2</b> précédée de la mention « lu et approuvé »				

DOSSIER À RENDRE <u>COMPLET</u> EN MAINS PROPRES AUX ENTRAINEURS <u>AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2019</u>
RENSEIGNEMENTS : secretaire@jouevolleyball.fr (Carole)